

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un ajout de la 5G sur un site existant

Informations générales :

Opérateur	Free	Arrdt	15 ^{ème}
Nom de site	6_BARRETTE_75015	Numéro	75115_094_01
Adresse du site	6, rue du Pic de Barrette	Hauteur	R+7 (24,80 m)
Bailleur de l'immeuble	Social Paris Habitat	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G avec remplacement des antennes inactives.		
Complément d'info	Six antennes sur trois azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	04/11/2020
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	31/12/2020
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	01/03/2021

Historique et contexte	Mise en service des trois antennes inactives précédemment installées Version précédente validée à la CCTM du 02/11/2020
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, l'opérateur s'est engagé dans un programme soutenu de déploiement du très haut débit mobile (5G).		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 3G/4G (fréquences 700MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 90°, 210° et 310°.		
Distance des ouvrants	Fenêtre de toit à 3 m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G : 90° < 4V/m ; 210° < 4V/m ; 310° < 4V/m 5G : 90° < 3V/m ; 210° < 3V/m ; 310° < 3V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	27,40 m		

Incidence visuelle

Description des antennes	Ce Projet comprend : 6 antennes panneaux existantes azimut 90°, 210° et 310° (700/900/1800/2100/2600MHz) dont 3 antennes panneaux en 5G pour les même azimuts.
Intégration antennaire	Le remplacement des 3 antennes se fera à l'identique, sans changement visuel par rapport à l'installation initiale.
Zone technique	Aucune modification

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

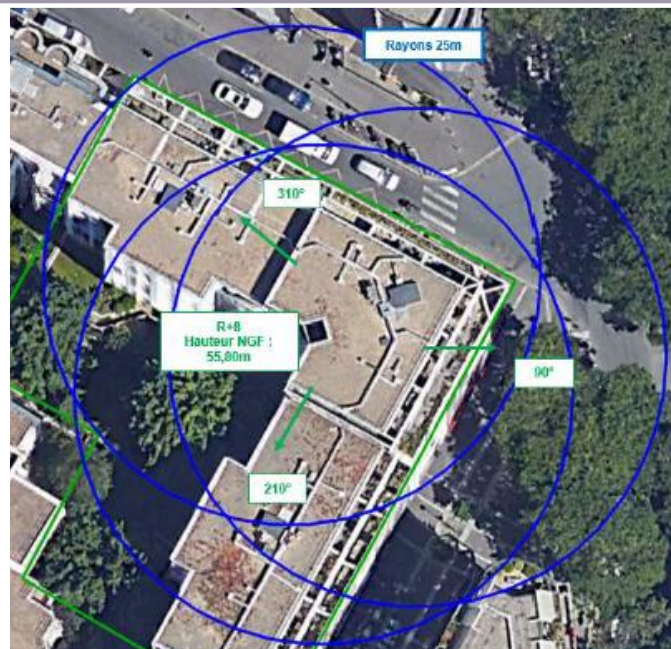
Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et Type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Crèche collective municipale Cauchy	13, Rue Cauchy 75015 Paris	R+1	Non	50m	<1%, soit 0,8V/m
Crèche Baboune Javel	16, Rue Cauchy 75015	Rdc	Non	75m	<1%, soit 0,05V/m
Ecole maternelle Gutenberg	72, Rue Gutenberg 75015	R+2	Non	104m	<1%, soit 0,6V/m

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G

	Azimut 90°	Azimut 210°	Azimut 310°
Niveau maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	19 m	20 m	20 m

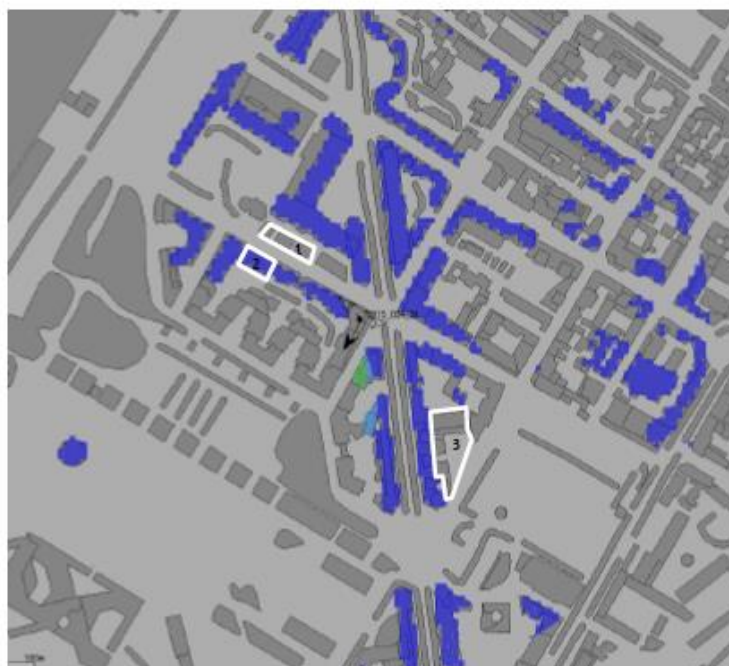
SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation pour le 3500MHz (5G)

Pour l'antenne à faisceau orientable dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 21 m.



Pour l'antenne à faisceau orientable dans l'azimut 210°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 19 m.



Pour l'antenne à faisceau orientable dans l'azimut 310°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 20 m.



	Azimut 90°	Azimut 210°	Azimut 310°
Niveau maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	21 m	19 m	20 m

Vue des Antennes Avant/Après



AUCUN CHANGEMENT

Vue des Azimuts

Azimet 90°



Azimet 210°



Azimet 310°

